

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUMERDES

DAIRA DE BORDJ-MENAIEL

COMMUNE DE BORDJ-MENAIEL

N.I.F : 0984 3505 50712 25

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'UN MARCHÉ

En application de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics, le président de l'assemblée populaire communale de Bordj-Menaiel informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacité minimale relatif au projet « **aménagement et revêtement de la route reliant lycee CHAFAI AHMED vers polyclinique MAANDI amar commune de bordj menaiel.**

Parus dans les quotidiens nationaux « **El MAGHRIB** » en date du **23/06/2026** et « **الصوت الاخر** » en date du **23/06/2026**, qu' à l'issue de la réunion de la commission communale d'évaluation des offres du **15/07/2026** le marché est attribué provisoirement au prestataire suivant :

Intitulé du projet	Fournisseur	Montant du marché et Délai d'exécution	Nombre de points	Observations
aménagement et revêtement de la route reliant lycee CHAFAI AHMED vers polyclinique MAANDI amar commune de bordj menaiel	SARL BEERETRED SIS A tidjelabine NIF : 099835072005263	15 564 219.00 DA Délai 02 mois	83 points	Moins Disant

Les autres soumissionnaires sont invités de se rapprocher des services de l'APC dans les Trois (03) jours qui suivent la parution du présent avis dans l'un des quotidiens nationaux pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation technique et financière de leurs offres, les contestataires de ce choix opéré peuvent introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent la parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP et la press electronique.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale